



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

5 €

⁽¹⁾⁽²⁾ reversés à notre Association Partenaire
pour chaque ouverture d'un compte
épargne jusqu'au 31/12/2026 :

sara est étudiante

Elle vit loin de sa famille
Elle ne mange que des pâtes

Sara a rejoint l'association
#1CABASPOUR1ÉTUDIANT
Elle a une marraine

Elle se sent moins seule
Elle mange mieux

**comme sara,
inscris-toi !**



#1CABASPOUR1ÉTUDIANT
ASSOCIATION LOI 1901

1cabaspour1etudiant.fr



COMMENT ÇA MARCHE ?

#1 Je m'inscris sur le site
en tant qu'étudiant-e

#2 L'association **#1CABASPOUR1ÉTUDIANT**
me met en lien avec 1 marraine/parrain
dans ma ville d'études

#3 On prend contact
pour faire connaissance

#4 On se rencontre régulièrement
pour créer notre parrainage

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en adressant votre demande à Caisse d'Épargne Ile-de-France - Service Relations Clientèle - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS91344 - 75633 Paris Cedex 13, ou par courrier électronique à contactdonneespersonnelles@ceidf.caisse-epargne.fr

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Offre soumise à conditions.

(1) Offre valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) 5 euros seront versés par la CEIDF à notre Association partenaire 1CabasPour1Étudiant. Pour en savoir plus, <https://1cabaspour1etudiant.fr/>

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientement et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).

Création : Pôle Company. Crédit photo : Getty Images. Réf : 139-FL-03/26-4454



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

AVANTAGES ÉCOLES PARTENAIRES



**et DES OFFRES SPÉCIALES⁽¹⁾
CUMULABLES À VOLONTÉ !**



Partenaire de nombreuses écoles et universités,
la Caisse d'Épargne Ile-de-France accompagne
les étudiants et les jeunes franciliens.

(1) Offres réservées aux prospects, étudiants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificative. Coûts de connexion selon votre opérateur.



**Votre Carte Visa et
tous les services essentiels
pour 1€/an⁽¹⁾⁽²⁾ pendant 6 ans !**
Jusqu'au 31/12/2026 inclus.

Offre valable dans le cadre de l'offre groupée de services Formule "Confort".



Option Internationale gratuite⁽⁴⁾

(1) À propos de la Carte Visa : La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. Les Cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. À propos des services essentiels : Protection des moyens de paiement, clés, papiers d'identité : Assurance perte et vol des moyens de paiements est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 Paris CEDEX 13, et distribué par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19 rue du Louvre 75001 Paris. Autorisation de découvert personnalisée : Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le montant octroyé sera défini en fonction de l'analyse préalable de votre situation financière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. Application mobile : Sous réserve d'abonnement au service de Banque à Distance « Direct Ecureuil » et de la compatibilité de votre équipement. L'accès au site Caisse d'Épargne et les applications pour smartphones (iOS et Android) sont gratuites hors coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet ou votre opérateur de téléphonie mobile. Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde de -500 € : Uniquement pour les clients majeurs. Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 €. (2) Cette offre préférentielle est réservée aux prospects, étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans inclus. Sous réserve d'acceptation de la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (3) Offre valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus, pour toute ouverture à la CEIDF d'un premier compte de dépôt assortie de l'offre groupée de services « Formule Confort » (Formule Individuelle), composée d'une carte de paiement internationale accompagnée d'un socle de services pratiques. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire en vigueur. Cette tarification est valable pendant 6 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. (4) Option Internationale formule 1 « Voyage » ou formule 2 « Séjour » gratuite pour tout client âgé de 18 à 25 ans inclus. Le service Option Internationale est un service bancaire rattaché au compte de dépôt. Les avantages tarifaires sont limités en nombre d'opérations de retrait ou de paiement effectuées sur le compte (individuel ou joint) et s'appliquent quel que soit le nombre de carte(s) bancaire(s) souscrite(s), voir le détail de l'Option Internationale dans les conditions tarifaires prévues pour la clientèle des Particuliers.

Un Crédit Étudiant à taux préférentiel⁽¹⁾



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de
vous engager.**

(1) Offre valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus et réservée aux prospects, étudiants d'une école en partenariat avec la CEIDF lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans sous réserve d'acceptation par la CEIDF après expiration du délai légal de rétractation et de la présentation des pièces justificatives. Montant maximum emprunté : jusqu'à 60 000 € pour une durée de 12 à 120 mois ; frais de dossiers offerts. Pour les personnes de moins de 18 ans, le prêt est souscrit par les représentants légaux. Taux valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus. Au-delà de cette date, renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

DES BONUS RIEN QUE POUR VOUS JUSQU'AU 31/12/2026

**80 €
offerts**

Un abondement de bienvenue
de 80 €⁽¹⁾⁽²⁾ sous réserve de
l'ouverture d'un compte de dépôt



15 €⁽³⁾

versés sur votre compte
épargne



5 €⁽¹⁾⁽⁴⁾

versés à notre
association partenaire

**#1CABASPOUR
#1ÉTUDIANT**

(1) Offre valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus réservée aux prospects, étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) 80 euros offerts pour l'ouverture d'un premier compte de dépôt à la CEIDF. Les 80 € seront versés sur le compte de dépôt le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat. Par ailleurs, le compte de dépôt devra avoir enregistré des mouvements créditeurs et débiteurs reflétant une activité économique (paiements par carte bancaire, domiciliation de revenus, prélèvements externes, etc.) et ne pas avoir enregistré d'incidents de paiement. (3) Cette offre préférentielle est réservée aux prospects, étudiants, apprentis ou alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription, âgés de 16 à 28 ans inclus. Sous réserve d'acceptation de la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. Offre conditionnée à la souscription d'un produit éligible (Livret A, Livret Jeune ou Plan Épargne Logement (PEL)) avec la mise en place de versements mensuels et sous réserve de ne pas avoir clôturé ce même produit dans les 3 mois précédents la souscription. La souscription du produit s'entend sous réserve des conditions d'éligibilité propres à ce dernier et d'acceptation par la CEIDF. La mise en place de versements mensuels est de 10 euros minimum/mois pour le Livret A ou le Livret Jeune et de 45 euros/mois pour le PEL. Les 15 € seront versés sur le compte d'épargne le 4^e mois calendaire suivant la souscription définitive du contrat. (4) Offre conditionnée à la souscription d'un produit éligible (Livret A, Livret Jeune ou Plan Épargne Logement (PEL)) avec la mise en place de versements mensuels et sous réserve de ne pas avoir clôturé ce même produit dans les 3 mois précédents la souscription. La souscription du produit s'entend sous réserve des conditions d'éligibilité propres à ce dernier et d'acceptation par la CEIDF. La mise en place de versements mensuels est de 10 € minimum/mois pour le Livret A ou le Livret Jeune et de 45 €/mois pour le PEL. Les 15 € seront versés sur le compte d'épargne, le 4^e mois calendaire suivant la souscription définitive du contrat, 5 € seront versés par la CEIDF à notre Association partenaire 1Cabaspourl'Etudiant. Pour en savoir plus, <https://1cabaspourletudiant.fr/>